

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COUSERANS-PYRÉNÉES**  
**TAURIGNAN CASTET salle des fêtes**  
**Jeudi 5 Avril 2018**  
**Procès-Verbal**

---

**Présents** : Henri ANDRIEU, Daniel ARTAUD, Nathalie AURIAC, Nejma BEUSTE, Marie-Léone BLAIN, Gaëlle BONNEAU, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Jean BOUSSION, Laurent BOUTET, Monique BOUTONNIER, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Christian CARRERE, Alain CAU, Monique CHARLES, René CLASTRES, Michèle COLIN, Raymond COUMES, Pierre CUXAC, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, DA SILVA Armindo, Etienne DEDIEU, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Claude DEGA, Gilbert DE SACRAMENTO, André DESCOINS, Jean DOUSSAIN, Jean-Marc DURAN, Carole DURAN-FILLOLA, Pierre EYCHENNE, Jean-Paul FALGUIE, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Aimé GALEY, Patrick GALY, Aline GENGE, Claude GESLIN, Oscar GIROTTO, Bernard GONDRAN, Lucien GRANIER, Michel ICART, Patrick LAFFONT, André LARROQUE, Denis LOURDE, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Alex MIROUSE, Noëlle MORALES, Nadine NENY, Geneviève OSMOND, Maryse PERIGAUD, Gérard PONS, Denis PUECH, Claude PUJOL, René PUJOL, André ROUCH, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Marie-Christine SOULA, Yves SUTRA, Roland TEYCHENNE, Alain TORTET, Elisabeth TOTARO, Rémy TOULZA, Thierry TOURNE, Alain TOUZET, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU, Marc WOIRY.

**Procuration** : Simon BAVARD à Jean-Noël VIGNEAU, Roland BERNIE à Patrick LAFFONT, Josiane BERTHOUMIEUX à Carole DURAN FILLOLA, Rémy DEMOIZOIN à Denis LOURDE, Gérard DUBUC à Charles DAFFIS, Léo GARCIA à Gaëlle BONNEAU, Yvan GROS à Daniel Artaud, Germain JOLIBERT à Alain METGE, Bernard LAMARY à Jean-Jacques MERIC, Pierrette LAPEYRE à Etienne DEDIEU, Catherine MERIOT à Nathalie AURIAC, Richard MEYNARD à René CLASTRES, Fatima RAFAI à Christiane BONTE, Francis RESPAUD à André DESCOINS, Christian ROUCH à Gérald ROVIRA, Christine TEQUI à Alain SERVAT

**Excusés** : Geneviève AMARDEILH, Alain BARI, Simon BAVARD, Magalie BERNERE, Roland BERNIE, Josiane BERTHOUMIEUX, Jean-Michel DEDIEU, Rémy DEMOIZOIN, Gérard DUBUC, Léo GARCIA, Yvan GROS, Germain JOLIBERT, Bernard LAMARY, Pierrette LAPEYRE, Alain LEVI, Catherine MERIOT, Richard MEYNARD, Fatima RAFAI, Francis RESPAUD, Christian ROUCH, Christine TEQUI, Robert THIRION, Patrick TIMBART, Eric TORTECH

**Absents** : Jean BOISVERT, Alain BOURGEON, Emmanuel CECILE, Nadège COMBET, Eric COUZINET, Sylvie DOMENC, Antoine DUBURCQ, Jean-Louis EYCHENNE, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Georges HISPA, Aline LONG TORRELL, Jeanine MERIC, François MURILLO, Yvon OCHANDORENA, Elisabeth ORTET, Alain PONS, Francis PUJOL, Jacques RENOUD, Thierry RESPAUD, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER, Robert ROUDIL, Gilles SOULA, Gérard TOUGNE, Patrick TURLAN, François VELTER

**Secrétaire de séance : Daniel ARTAUD**

**1) DOSSIERS SOUMIS À DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**FINANCES**

M. Michel Icart présente les rapports.

**1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (CG) 2017**

Il propose aux membres du Conseil de ne pas approuver le CG du budget principal 2017 dressé par le receveur au vu de l'écart constaté sur les résultats de clôture des exercices antérieurs, bien que les comptes 2017 coïncident.

M. Bernard Gondran demande des explications.

M. Michel Icart précise qu'il s'agit d'un problème non réglé techniquement, des écritures d'ordre non correctes entre deux budgets (budget principal et budget annexe de la communauté de communes historique d'Oust) : Il y a une différence de 678 418,74€ entre le compte de gestion et le compte administratif. Avec l'aide du cabinet RCF, une proposition a été adressée à la chambre régionale des comptes le 26 juin 2017, aucune réponse ne nous ai parvenue à ce jour.

M. le Président souligne qu'un avis a été demandé à la Chambre Régionale des Comptes pour régulariser avec copie à Mme la Préfète ; sans réponse à ce jour.

Mme Ginette Busca s'étonne de l'absence de Madame la Trésorière dans l'assemblée.

M. le Président souligne que Madame la Trésorière était informée de cette assemblée même si elle n'a pas été destinataire d'une invitation officielle.

M. le Président demande de passer au vote du CG du budget principal 2017 s'il n'y a plus de questions

- BUDGET PRINCIPAL CCCP

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI) - 1 861 946,48€

En section de fonctionnement (SF) 2 337 210,71€

Total 475 264,23€

**Votes pour : 0 Votes contre : 72 Abstention : 17**

M. Michel Icart présente les CG des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES :

- CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI) - 1 647,51€

En section de fonctionnement (SF) - 182 338,72€

Total - 183 986,23€

- **Votes pour : 89 Votes contre 0 Abstention 0**

- PETITE ENFANCE

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI) - 1 700 ,95€

En section de fonctionnement (SF) - 66 152,43€

Total - 67 853,38€

- **Votes pour : 89 Votes contre 0 Abstention 0**

- GENDARMERIE (Prat-Bonrepoux)

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI) - 4 835,63€

En section de fonctionnement (SF) - 2 158,79€

Total - 6 994,42€

- **Votes pour : 89 Votes contre 0 Abstention 0**

- MAISON DE SANTE (Prat-Bonrepaux)  
 Résultat de clôture :  
 En section d'investissement (SI) - 42 946,72€  
 En section de fonctionnement (SF) 0€  
 Total - 42 946,72€
- **Votes pour : 89                      Votes contre 0                      Abstention 0**

- CABINET MEDICAL (La Bastide de Sérrou)  
 Résultat de clôture :  
 En section d'investissement (SI) - 14 649,08€  
 En section de fonctionnement (SF) 38 836,03€  
 Total 24 186,95€
- **Votes pour : 89                      Votes contre 0                      Abstention 0**

- PLATEFORME BOIS ENERGIE  
 Résultat de clôture :  
 En section d'investissement (SI) 2 211.18€  
 En section de fonctionnement (SF) -1 050.43€  
 Total -1 160.75€  
 M. Bernard Gondran sollicite des explications sur l'activité.  
 M. André Rouch précise qu'il s'agit d'une plateforme de séchage de plaquettes bois forestières qui garantit la ressource ; la CCCP loue la plateforme à une entreprise forestière qui assure la production de plaquettes vendue par l'intermédiaire de la SCIC Bois aux collectivités.
- **Votes pour : 89                      Votes contre 0                      Abstention 0**

- POLE VALORISATION FILIERE BOIS  
 Résultat de clôture :  
 En section d'investissement (SI) - 1 307.89€  
 En section de fonctionnement (SF) - 26 632.34€  
 Total - 25 324.45€  
 M. Bernard Gondran sollicite des explications sur l'activité.  
 M. André Rouch précise qu'il s'agit du bâtiment situé à Montels dont l'activité est la location de bureaux. Ce bâtiment a été désigné « Pôle valorisation filière bois » en raison du programme d'aide dont la communauté de communes historique avait bénéficié.
- **Votes pour : 89                      Votes contre 0                      Abstention 0**

**Arrivée de Mme Magalie Bernère et M. Alain Bari, départ de M. Etienne Dedieu.**

- SERVICE FUNERAIRE  
 Résultat de clôture :  
 En section d'investissement (SI) 0€  
 En section de fonctionnement (SF) 250.70€  
 Total 250.70€
- M. André Rouch souligne que c'était le dernier service public de ce type en Ariège.
- **Votes pour : 89                      Votes contre 0                      Abstention 0**

- BATIMENT 1<sup>ER</sup> ACCUEIL ENTREPRISE  
 Résultat de clôture :  
 En section d'investissement (SI) - 38 997.07€  
 En section de fonctionnement (SF) -7 044.13€  
 Total - 46 041.20€  
 M. Bernard Gondran s'interroge sur le déficit en SI et en SF.  
 M. André Rouch précise qu'il s'agit de bâtiments avec des baux maximum de 23 mois qui ne sont pas toujours loués, ce qui a été le cas en 2017, d'où le déficit.  
 M. Michel Icart précise qu'en fonctionnement, il y a en dépenses, le remboursement des intérêts d'emprunt, de l'entretien.

- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- STATION SERVICE

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI)	5 853,41€
En section de fonctionnement (SF)	29 240.45€
Total	35 093.86€

Mme Noëlle Morales précise que ce service est très important pour les communes de la vallée.

M. Michel Icart rappelle que le service est donné en gestion à l'entreprise Alvéa qui gère en télétransmission les pompes.

M. Bernard Gondran félicite les élus pour la réalisation de cette opération.

- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

**Arrivée de Mme Catherine Mériot**

- OFFICE DE TOURISME

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI)	13 820.62€
En section de fonctionnement (SF)	6 009.68€
Total	19 830.30€

- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- ZA LE PITARLET

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI)	79 822.57€
En section de fonctionnement (SF)	0€
Total	79 822.57€

M. Michel Icart précise qu'il s'agit d'écriture de stock (opération d'ordre).

- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- ZA ENSALES

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI)	- 4 934.24€
En section de fonctionnement (SF)	0€
Total	- 4 934.24€

- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- THERMES d'AULUS

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI)	- 27 151.38€
En section de fonctionnement (SF)	85 882.23€
Total	58 730.85€

- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

**Arrivée de M. Jean-Michel Dedieu**

- BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI)	858 640.83€
En section de fonctionnement (SF)	2 068 924.70€
Total	2 927 565.53€

M. Gérard Pons refuse de prendre part au vote.

- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 1**

BUDGETS ANNEXES :

- ASSAINISSEMENT

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI) 1 020 578.36€

En section de fonctionnement (SF) 2 649 362.90€

Total 3 669 941.26€

Mme Noëlle Morales et M. Gérard Pons refusent de prendre part au vote.

- **Votes pour : 88**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 2**

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Mme Noëlle Morales et M. Gérard Pons refusent de prendre part au vote.

Résultat de clôture :

En section d'investissement (SI) 77 018.68€

En section de fonctionnement (SF) 106 882.92€

Total 183 901.60€

- **Votes pour : 88**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 2**

## **2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Retour de M. Etienne Dedieu, départ de M. Jean Doussain qui donne procuration à Mme Jocelyne Fert.

M. Alain Servat est désigné par l'assemblée pour présider la séance.

### **BUDGET PRINCIPAL CCCP**

M. Michel Icart, Président de la commission Finances, présente les comptes administratifs (CA).

M. Alex Mirouse souligne qu'il a besoin d'éléments d'éclairage sur les écritures ; il a demandé au service finances transmission par courrier électronique des grands livres comptables. Il a fait une demande officielle par courriel au Président à laquelle il lui a été répondu que les éléments demandés étaient consultables sur place.

M. le Président rappelle que la loi ne permet pas une demande directe de documents auprès des services.

M. le Président souligne que le service finances a travaillé pour préparer les nombreux documents demandés. Il précise que les documents sollicités ne pouvaient pas être transmis en l'état en raison d'informations non transmissibles au vu de mentions relevant de la vie privée ; les services se sont mobilisés afin de soustraire certaines informations mais n'ont pas eu le temps de tout écarter d'où la proposition d'une simple consultation des pièces sur place. Le règlement intérieur du conseil communautaire stipule que l'accès aux dossiers en relation avec les délibérations à venir est possible dans les cinq jours précédant la séance au siège de la communauté de communes.

M. le Président rappelle à M. Mirouse qu'il n'a pas accepté l'envoi dématérialisé jusqu'ici de documents qui lui sont adressés par courrier postal et non retiré. Il s'interroge sur une demande de documents émanant d'une messagerie professionnelle, doit-il répondre sur cette messagerie ? Pour sa part il utilisera une messagerie personnelle ou communale pour toutes réponses.

M. Alex Mirouse souligne qu'il a accepté l'envoi dématérialisé des documents.

M. le Président précise que les services n'ont pas de trace de cette acceptation.

M. Jean-Claude Dedieu s'interroge sur la durée limitée à 3 minutes dont disposent les élus pour s'exprimer ; une jurisprudence (TA de Grenoble, 15 septembre 1999, req. n° 950317) a conclu à une atteinte à la liberté d'expression. De plus, il pense qu'un élu peut envoyer un courriel d'où il veut.

M. le Président précise que le RI a été voté avec un temps de parole de 3 minutes, temps très souvent dépassé.

M. Alex Mirouse demande des précisions sur le compte 6288.

M. Michel Icart précise que le compte comprend les dépenses de traitement des déchets, des emballages, déchets verts (SYSTOM + SIVOM SGMA +....).

M. Alex Mirouse demande des précisions sur le compte 6251

M. Michel Icart précise que le compte voyage et déplacement comprend les remboursements liés aux déplacements du personnel de la CCCP

M. Alex Mirouse demande des précisions sur le compte 65548 autres contributions et le dépassement par rapport au budget initial.

M. Michel Icart précise que ce compte comprend les dépenses de la dotation touristique reversé au canton d'Oust, la participation au syndicat mixte de Guzet, le reversement de la TP au SM de Guzet, la participation au SYCOSERP, à Antichan. Le dépassement s'explique par le rapprochement des différentes dépenses des 8 communautés de communes historiques qui n'utilisaient pas le même compte de dépenses.

M. Alex Mirouse demande des précisions sur le montant des recettes de la taxe de séjour qui est inférieur au budget.

M. Michel Icart précise que toutes les taxes de séjour (TS) ne sont pas encore encaissées et qu'il s'agissait d'une estimation de recettes portée sur le budget. La CCCP va s'équiper d'un logiciel pour gérer la TS.

M. Charles Daffis souligne que les recettes de TS doivent être utilisées à la promotion du tourisme et non à l'acquisition de matériels.

M. André Descoins précise que tous les anciens territoires n'avaient pas instauré la TS avant 2017, il a bien fallu réaliser une estimation sur ces territoires.

Mme Patricia Dandurand rappelle que la TS est déclarative, il faut étudier un moyen afin que chaque prestataire s'acquitte de cette taxe qui est payée au final par les touristes.

Mme Noëlle Morales s'interroge sur le coût du cabinet RCF qui accompagne la CCCP.

M. Michel Icart précise que le montant est de 68 000€.

M. Alex Mirouze s'interroge sur l'écart du compte 77 produits exceptionnels qui prévoyait 281 975€ de recettes et dont les rentrées s'élèvent à 86 682€

M. Michel Icart rappelle qu'il peut y avoir des différences entre les projections et les réalisations.

M. Pierre Eychenne estime que ces échanges sont une perte de temps ; les communautés de communes voisines, pendant ce temps, travaillent et avancent sur des projets. Ce type d'échanges a déjà eu lieu en commission des Finances.

M. Alex Mirouse est d'accord avec M. Pierre Eychenne mais la commission finances et le bureau n'ont pas eu le temps d'analyser ces chiffres. Il est fait remarquer que la commission finances et le bureau ont bien évidemment travaillé sur les comptes administratifs.

***M. le Président sort de la salle et ne participe pas au vote des comptes administratifs.***

M. Alain Servat propose de passer au vote s'il n'y a plus de question

**Votes pour : 65                      Votes contre 8                      Abstention 17**

***Arrivée de M. Germain Jolibert et départ de M. Raymond Coumes (procuration à Mme Monique Boutonnier)***

BUDGETS ANNEXES :

CONTRAT EDUCATIF LOCAL		
- <b>Votes pour : 75</b>	<b>Votes contre 8</b>	<b>Abstention 7</b>
- PETITE ENFANCE		
- <b>Votes pour : 74</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 10</b>
- GENDARMERIE (Prat-Bonrepaux)		
- <b>Votes pour : 74</b>	<b>Votes contre 9</b>	<b>Abstention 7</b>
- MAISON DE SANTE (Prat-Bonrepaux)		
- <b>Votes pour : 74</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 10</b>
- CABINET MEDICAL (La Bastide de Sérrou)		
- <b>Votes pour : 74</b>	<b>Votes contre 7</b>	<b>Abstention 9</b>
- PLATEFORME BOIS ENERGIE		
- <b>Votes pour : 75</b>	<b>Votes contre 7</b>	<b>Abstention 8</b>
- POLE VALORISATION FILIERE BOIS		

-	<b>Votes pour : 75</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 9</b>
-	SERVICE FUNERAIRE		
-	<b>Votes pour : 75</b>	<b>Votes contre 7</b>	<b>Abstention 8</b>
-	BATIMENT 1 <sup>ER</sup> ACCUEIL ENTREPRISE		
-	<b>Votes pour : 75</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 9</b>
-	STATION SERVICE		
-	<b>Votes pour : 76</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 8</b>
-	OFFICE DE TOURISME		
-	<b>Votes pour : 76</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 8</b>
-	ZA LE PITARLET		
-	<b>Votes pour : 76</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 8</b>
-	ZA ENSALES		
-	<b>Votes pour : 76</b>	<b>Votes contre 5</b>	<b>Abstention 9</b>
-	THERMES d'AULUS		
-	<b>Votes pour : 75</b>	<b>Votes contre 6</b>	<b>Abstention 9</b>

M. Thierry Tourné souligne que dans les restes à réaliser (RAR) sur la gendarmerie et la maison médicale de Prat-Bonrepaux, les recettes sont très élevées alors que les dépenses sont faibles, s'agit-il de subventions perçues par avance ?

M. Michel Icart précise qu'il s'agit bien de RAR suite à subventions perçues ; sur le budget 2018 nous voterons sur les ouvertures de crédits au titre de ces opérations.

#### BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS (SEC)

***M. Jean Boussion, ancien Président du SEC ne prend pas part au vote et quitte la salle. M. Jean-Noël Vigneau reprend la présidence de l'assemblée.***

Mme Noëlle Morales et M. Gérard Pons refusent de prendre part au vote.

-	<b>Votes pour : 89</b>	<b>Votes contre 0</b>	<b>Abstention 2</b>
---	------------------------	-----------------------	---------------------

#### BUDGETS ANNEXES :

-	ASSAINISSEMENT		
-	<b>Votes pour : 89</b>	<b>Votes contre 0</b>	<b>Abstention 2</b>
-	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
-	<b>Votes pour : 89</b>	<b>Votes contre 0</b>	<b>Abstention 2</b>

***Retour Jean Boussion.***

### **3. AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

M. Michel Icart présente l'affectation des résultats en précisant que le budget principal comprend les résultats des 11 budgets annexes qui seront intégrés au BP en 2018 à la demande de Madame la Trésorière.

Messieurs Thierry Tourné et Alex Mirouse ont relevé un montant différent entre l'excédent reporté de 1 889 772.61 € et le montant au 002 solde d'exécution reporté sur le BP 2018, montant 1 925 519 €. Quel est le montant à prendre en compte.

Le montant à prendre en compte est 1 889 772,71€, montant issu du CA 2017 voté.

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a plus de question

- BUDGET PRINCIPAL CONSOLIDE  
- **Votes pour : 92**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- BUDGET ANNEXE THERMES D'AULUS  
M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de question

- **Votes pour : 92**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT DES EAUX  
M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de question  
Mme Noëlle Morales et M. Gérard Pons refusent de prendre part au vote.

- **Votes pour : 90**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 2**

#### **4. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

M. Michel Icart présente les Taux de référence

M. Gérard Pons n'est pas d'accord avec la phrase « Pas d'augmentation des taux « ménages » en 2018 sachant que les taux vont augmenter entre 2017 et 2018.

M. le Président précise que la CCCP n'augmentera pas les impôts sachant que l'augmentation des taux communautaires devront être compensés, dans le cadre du pacte de neutralité, par une baisse des taux des communes qui se verront attribuer le versement d'AC de la CCCP. Il s'engage à communiquer sur le territoire pour que les contribuables soient bien au fait de ce mécanisme, libre aux communes bien-sûr d'augmenter leur taux si elles ont des projets communaux.

M. Alex Mirouse demande si les taux de références qui vont être votés ce soir seront les taux qui vont s'appliquer en 2018 sur la CCCP.

M. le Président rappelle qu'une fiche communale a été adressée à toutes les communes pour expliquer le lissage sur 3 ans avec les taux communaux clairement exposés.

M. Michel Icart précise que la CCCP va voter les taux de référence et que les communes vont voter des taux différents selon leur ancienne communauté ; ces taux vont tendre au bout des 3 années de lissage vers le taux de référence.

Taxe d'habitation                      taux 13,04%  
- **Votes pour : 89**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 3**

Taxe foncière (bâti)                      taux 13,47%  
- **Votes pour : 88**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 4**

Taxe foncière (non bâti)                      taux 77,91%  
- **Votes pour : 88**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 4**

C.F.E.                      taux 38,54 %  
M. le Président propose de retenir le taux de 38.54%  
- **Votes pour : 86**                      **Votes contre 1**                      **Abstention 5**

M. Lucien Granier demande si sa commune aurait pu prétendre comme la CCCP à une évolution de taux de CFE.

M. Michel Icart précise que les attributions de compensation seront calculées sur l'année N-1 comme le prévoit la loi.



## Taux 2018 pour information

La mise en œuvre du schéma d'harmonisation actuel des taux communautaires jusqu'en 2020 conduirait alors aux taux appliqués suivants :

Taux de TH EPCI	2017	2018	2019	2020
CC DU BAS-COUSERANS	10,68%	14,46%	13,75%	13,04%
CC DU CANTON DE MASSAT	8,76%	13,18%	13,11%	13,04%
CC DU CANTON D'OUST	9,75%	13,84%	13,44%	13,04%
CC CASTILLONNAIS	7,83%	12,56%	12,80%	13,04%
CC DE SAINT GIRONS	6,45%	11,64%	12,34%	13,04%
CC SERONNAIS 117	13,04%	16,04%	14,54%	13,04%
CC DU VAL-COUSERANS	7,94%	12,64%	12,84%	13,04%
CC VOLVESTRE ARIEGEOIS	12,41%	15,62%	14,33%	13,04%
<b>Taux moyen pondéré</b>	<b>8,55%</b>	<b>13,04%</b>	<b>13,04%</b>	<b>13,04%</b>

Taux de TFB EPCI	2017	2018	2019	2020
CC DU BAS-COUSERANS	10,09%	14,55%	14,01%	13,47%
CC DU CANTON DE MASSAT	10,26%	14,66%	14,06%	13,47%
CC DU CANTON D'OUST	13,29%	16,68%	15,07%	13,47%
CC CASTILLONNAIS	6,95%	12,45%	12,96%	13,47%
CC DE SAINT GIRONS	6,09%	11,88%	12,67%	13,47%
CC SERONNAIS 117	13,47%	16,80%	15,13%	13,47%
CC DU VAL-COUSERANS	6,34%	12,05%	12,76%	13,47%
CC VOLVESTRE ARIEGEOIS	10,78%	15,01%	14,24%	13,47%
<b>Taux moyen pondéré</b>	<b>8,48%</b>	<b>13,47%</b>	<b>13,47%</b>	<b>13,47%</b>

Taux de TFNB EPCI	2017	2018	2019	2020
CC DU BAS-COUSERANS	57,41%	79,96%	78,93%	77,91%
CC DU CANTON DE MASSAT	46,51%	72,69%	75,30%	77,91%
CC DU CANTON D'OUST	77,91%	93,63%	85,77%	77,91%
CC CASTILLONNAIS	42,51%	70,03%	73,97%	77,91%
CC DE SAINT GIRONS	24,97%	58,33%	68,12%	77,91%
CC SERONNAIS 117	68,03%	87,04%	82,47%	77,91%
CC DU VAL-COUSERANS	45,39%	71,95%	74,93%	77,91%
CC VOLVESTRE ARIEGEOIS	70,54%	88,71%	83,31%	77,91%
<b>Taux moyen pondéré</b>	<b>54,34%</b>	<b>77,91%</b>	<b>77,91%</b>	<b>77,91%</b>

## 5. VOTE DES TAUX DE TEOM

M. Michel Icart présente le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

## Lissage des taux de TEOM sur une durée de 5 ans

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
CC SERONAI	12,83	<b>12,90</b>	12,96	13,03	13,09	13,16
CC VOLVESTRE ARIEGEOIS	13,83	<b>13,70</b>	13,56	13,43	13,29	13,16
CC AGGLOMERATION SAINT-GIRONS	12,32	<b>12,49</b>	12,66	12,82	12,99	13,16
CC VAL COUSERANS	14,59	<b>14,30</b>	14,02	13,73	13,45	13,16
CC BAS COUSERANS	12,05	<b>12,27</b>	12,49	12,72	12,94	13,16
CC CANTON DE MASSAT	16,21	<b>15,60</b>	14,99	14,38	13,77	13,16
CC CASTILLONNAIS	14,65	<b>14,35</b>	14,05	13,76	13,46	13,16
USTOU (STATION)	19,75	<b>18,43</b>	17,11	15,80	14,48	13,16
CC CANTON OUST	13,04	<b>13,06</b>	13,09	13,11	13,14	13,16
AULUS ET OUST	10,47	<b>11,01</b>	11,55	12,08	12,62	13,16

### Pas d'augmentation des taux de TEOM en 2018

---

Mme Nejma Beuste s'interroge sur un taux supérieur pour des prestations moindre en matière de collecte directe sur sa commune.

M. Jean BouSSION précise que les services sont rendus de la même façon sur tout le territoire. Il rappelle les principes d'uniformisation des taux et de solidarité entre les communes. La question sera soumise à la commission développement durable A.

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

**Votes pour : 89**

**Votes contre : 2**

**Abstention : 1**

***Départ de Mmes Carole Duran Fillola, Nejma Beuste, Geneviève Osmond, et Ms Laurent Boutet (procuration à Mme Catherine Mériot), Lucien Granier et Thierry Tourné.***

### **6. VOTE DU BUDGET 2018**

#### **- BUDGET PRINCIPAL**

M. Michel Icart présente le dossier.

M. le Président rappelle les rencontres faites sur les territoires les 26, 27 et 28 mars derniers au cours desquelles ont été présentés les projets, les orientations budgétaires et le travail en cours sur les compétences supplémentaires ; la volonté de conserver des taux consolidés stables, la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de réaliser les projets des communautés de communes historiques ont été affirmées. Les investissements seront en moyenne de 5 millions par an comprenant des subventions à hauteur de 48 % des dépenses, un FCTVA sur 90 % des dépenses éligibles et un recours à l'emprunt d'environ 2 millions. Le scénario retenu est le n°3 (cf les 3 scénarios présentés en DOB le 22 mars et ensuite sur les territoires) seul viable pour accompagner tous les projets.

M. Thierry Tourné est satisfait par l'effort qui sera réalisé sur le compte 01, charges à caractère général ; il est plus critique sur le compte 012 charges de personnel, il relève l'absence d'un état du personnel dans les documents de séance. Il note que la capacité de désendettement sur 30 ans met

la CCCP dans une situation compliquée. Le montant du remboursement du capital de 2,873 M€ est très élevé.

M. le Président précise que l'état du personnel a été communiqué en conseil communautaire du 22 mars lors du débat d'orientation budgétaire. Il partage l'analyse d'une situation critique issue de la consolidation des 8 communautés de communes historiques qui a pour conséquence une marge de manœuvre très réduite, d'où le choix d'une politique de rigueur sans augmentation de taux pour tendre vers un excédent acceptable à terme. Il précise qu'un emprunt est nécessaire pour entreprendre les travaux d'investissements.

Il souligne qu'est présenté en séance un budget sincère et responsable accompagné d'une prospective sur plusieurs années.

M. Icart répond à M. Thierry Tourné en précisant que le remboursement du capital de l'emprunt de 2,873M€ comprend le remboursement d'un prêt relais contracté par la CC de l'agglomération de Saint-Girons sur le pôle aquatique de 1,6 M€.

M. le Président remarque qu'il faudra aussi convaincre les établissements bancaires qui travaillent aussi avec des ratios. La CCCP a une capacité d'emprunt annuel de 2 M€ due à l'extinction des emprunts.

Mme Noëlle Morales demande à quoi correspond la dépense de 66 000€ sur le projet Ecole de Massat n°47 et si les subventions inscrites dans les RAR sont notifiées.

M. Michel Icart précise que les subventions ont bien été notifiées.

M. Alex Mirouse retient que tout n'est pas fait pour tendre vers de bonnes trajectoires. La piscine est finalisée depuis 2 ans, des factures seront soldées en 2018 et toutes les recettes ne sont pas rentrées ; il se questionne sur les moyens mis en œuvre pour finaliser le dossier.

M. le Président rappelle que le projet du centre aquatique a été accompagné pour la maîtrise d'ouvrage par le cabinet SPL, collaboration qui a entraîné des retards.

M. Alex Mirouse s'interroge sur les 250 000€ d'attributions de compensation (AC) suite au transfert de compétence prévues en section d'investissement.

M. Michel Icart précise qu'il y a un montant prévu en SI et un montant prévu en section de fonctionnement pour les AC.

M. Lucien Granier s'interroge sur l'opération 470 Diversification activités été station de Guzet et sollicite le coût du projet luge depuis son commencement qui s'élève, selon lui, à 3 M€, montant bien supérieur au projet initial.

M. le Président défend la finalité de ce projet pour diverses raisons : décider de ne pas poursuivre la construction de la luge aurait entraîné un gaspillage d'argent public ; la poursuite du projet trouve aussi sa justification dans la diversification de la station de Guzet. A partir de 2018, la station sera ouverte aux touristes l'été.

Il rappelle que deux marchés ont été lancés pour le projet luge :

- 1- réparation du rail par une société autrichienne qui va consister au démontage de la totalité de la luge avec remplacement des rails défectueux.
- 2- adaptations sur le télésiège pour la luge et le VTT à la demande du service en charge de l'homologation.

M. Lucien Granier s'interroge sur la non mise en cause du bureau d'étude et du non recours à l'assurance pour ces préjudices qui incombent au final à la CCCP alors qu'elle ne devrait pas porter ces coûts supplémentaires.

M. Alain Servat réfute le montant du projet avancé et précise qu'un recours juridique prendrait des années avant qu'une décision ne soit prise, gelant le projet.

M. Alex Mirouse regrette que les états de la luge ne soient pas à la disposition de tous les délégués. Un bilan du passif éclairerait les membres du conseil. Il est intéressé par l'analyse économique de ce projet et le retour sur investissement.

M. Alain Servat rappelle que c'est le Département de l'Ariège qui avait sollicité la communauté historique d'Oust afin de porter l'étude qu'il avait accompagné financièrement.

M. le Président souligne que la remontée ainsi adaptée offrira la possibilité d'utiliser le télésiège pendant l'été.

M. Bernard Gondran demande qui sera en charge du fonctionnement de la luge pendant l'été.

M. le Président précise qu'une convention de mise à disposition avec le Syndicat mixte est en cours pour 4 personnels qui seront formés par les techniciens de Montgenève qui possède une luge. L'ouverture est prévue du 15 juillet à début septembre.

Mme Noëlle Morales demande le tarif qui sera appliqué pour la descente luge et si ce dernier permettra à la CCCP de rentrer dans ses frais.

M. le Président précise que le tarif sera de l'ordre de 9 à 10 €. Concernant la rentabilité, il faut se poser la question pour tous les services ; il sollicite l'aide de tous afin de communiquer sur ces nouvelles infrastructures pour faire venir un maximum de touristes.

M. Alex Mirouse précise que la luge ne peut pas être assimilée à un service public comme la piscine. Il s'interroge sur la pertinence du portage du service par la CCCP et non par le Syndicat Mixte de Guzet déjà en charge des équipements l'hiver.

M. le Président souligne que pour l'instant le syndicat est axé sur le fonctionnement hivernal.

M. Lucien Granier demande si l'utilisation de la luge sera exclusivement sur la période estivale.

M. le Président précise qu'au démarrage, l'outil sera utilisé l'été, une ouverture hivernale sera étudiée à l'avenir.

M. Charles Daffis s'interroge sur le temps de la remontée estimé à 15 mn et celui de la descente à 4mn.

M. Alain Servat souligne que des luges seront stockés au départ.

M. Jean-Paul Falguié informe que les entreprises qui ont travaillé sur la maison de santé d'Oust ne sont pas encore toutes payées car le maître d'œuvre ne fait pas son travail.

M. le Président précise que le maître d'œuvre va être contacté pour lui demander de faire le nécessaire.

M. Gérard Pons s'interroge sur l'opération 72 Maison de la petite enfance de Castillon ; les subventions seront-elles maintenues dans la mesure où la DETR obtenue initialement avait été réutilisée sur d'autres projets.

M. Michel Icart précise que le montant de DETR sera identique pour cette opération, la notification est en attente.

M. Alex Mirouse s'interroge sur l'opération le Pla de la Lau

M. Patrick Laffont précise qu'il s'agit d'un aménagement de parking.

M. Alex Mirouse demande si le projet de signalétique d'intérêt local (SIL) sera étendu aux autres communes. La cartographie sur Val Couserans est en mauvais état.

M. le Président souligne que la compétence SIL est en cours d'étude afin de savoir si c'est la CCCP ou les communes qui porteront la compétence à compter de 2019.

M. Alex Mirouse s'interroge sur l'avancée du SCOT.

Mme Maryse Périgaud, Présidente de la commission aménagement du territoire précise que l'étape récolte d'informations auprès de tous les organismes se finalise, les résultats seront prochainement communiqués.

M. le Président précise qu'un point de situation sera fait en conseil communautaire.

M. Alex Mirouse constate que l'aire de grand passage provisoire va disparaître pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

M. le Président informe les membres que le terrain accueille ponctuellement des gens du voyage.

M. Alex Mirouse sollicite des informations sur les activités du CNRS.

M. Michel Icart précise qu'un bilan d'activité sera sollicité et communiqué aux membres.

M. André Rouch rappelle qu'un sous seing privé avait été passé pour acquérir un terrain à la Bastide de Sérou pour la construction d'une gendarmerie.

M. Alain Metge souligne qu'une modification de PLU est en cours pour rendre constructible les terrains concernés, une enquête publique devrait entériner les modifications, l'achat des terrains pourrait être programmé début 2019.

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de question,  
Vote par chapitre approuvé.

Les chapitres en section de fonctionnement sont approuvés à l'unanimité

- **Votes pour : 86**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

A l'exception des chapitres portant sur :

les atténuations de produits en dépenses (014)

- **Votes pour : 80**                      **Votes contre 6**                      **Abstention 0**

et les Impôts et taxes en recettes (73)

- **Votes pour : 82**                      **Votes contre 4**                      **Abstention 0**

**M. le Président propose un vote global pour toutes les opérations en section d'investissement**  
**La proposition du vote global de la section d'investissement du budget principal est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.**

**Vote pour : 86                      vote contre : 0                      abstention : 0**

**- Budgets ANNEXES :**

Départ de M. Jean-Claude Dedieu

M. le Président demande l'autorisation à l'assemblée de voter globalement les BA par section. La demande est validée à l'unanimité.

- ZA LE PITARLET

Vote à l'unanimité pour les deux sections.

- **Votes pour : 85**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

**Sortie de M. Alex Mirouse**

- ZA ENSALES

Vote à l'unanimité pour les deux sections.

- **Votes pour : 84**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- THERMES d'AULUS

**Sortie de Mme Totaro**

Vote à l'unanimité pour les deux sections.

- **Votes pour : 83**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- SERVICE DES EAUX DU COUSERANS

**Départ de Mme Aline Gence, M. Claude Geslin, Oscar Giroto et Rémi Toulza ; retour de Mme Elisabeth Totaro et M. Alex Mirouse.**

Mme Noëlle Morales s'interroge sur la baisse de recettes du service alors que de nouvelles communes sont intégrées dans le fonctionnement du service en 2018 en plus des 40 que comptait le syndicat des eaux du Couserans ; de plus le poste de maintenance est multiplié par 2, est-ce la conséquence des 6 communes qui ont signées la convention avec la CCCP.

M. Jean BouSSION souligne que le budget a été fait en compilant le budget des 40 communes plus les 11 communes anciennement autonomes. Il rappelle que les recettes sont calculées et proposées basses par prudence.

Mme Noëlle Morales demande si dans les recettes d'investissements, toutes les subventions ont été notifiées.

M. Jean BouSSION précise que toutes les subventions ont été notifiées. Il souligne que le syndicat des eaux du Couserans avait répondu aux appels à projet de l'agence de l'eau, tous les dossiers ont été retenus et aidés. Il est prévu 17 Md€ d'investissement jusqu'en 2021.

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Trois délégués ne prennent pas part au vote.

- **Votes pour : 78**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 3**

### **Départ de Denis Lourde**

#### **- SERVICE DES EAUX DU COUSERANS ASSAINISSEMENT**

Mme Noëlle Morales souligne que les dépenses sont en augmentation alors que les recettes sont en diminution dans la section de fonctionnement (SF).

M. Jean BouSSION précise un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 2,711 Md€.

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Trois délégués ne prennent pas part au vote.

- **Votes pour : 76**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 3**

### **Départ de Mme Noëlle Morales**

#### **- SERVICE DES EAUX DU COUSERANS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Deux délégués ne prennent pas part au vote.

- **Votes pour : 76**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 2**

## **7. AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) – CREDITS DE PAIEMENT (CP)**

M. Michel Icart présente le dossier.

M. Alex Mirouse s'interroge sur le vote des AP/CP.

M. Michel Icart précise que cette procédure permet un échelonnement des paiements dans le temps, cela évite les restes à réaliser (RAR) en fin d'année.

M. le Président rappelle à M. Alex Mirouse qu'en tant que délégué du SEC il a connu cette procédure d' AP/CP.

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

- ECOLE DE MASSAT  
**Votes pour : 78**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE CASTILLON  
**Votes pour : 78**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- MAISON DE SANTE DE PRAT-BONREPAUX  
**Votes pour : 78**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- MAISON DE SANTE DE SAINT-GIRONS  
**Votes pour : 78**                      **Votes contre 0**                      **Abstention 0**

- SERVICE DES EAUX  
**Pas de vote, déjà voté par le SEC**

## **8. TARIFS**

- Modification des tarifs Régie des Thermes d'Aulus

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions.  
**Votes pour : 78                      Votes contre 0                      Abstention 0**

- Redevance spéciale relative à l'enlèvement et au traitement des déchets des assimilés

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions.  
**Votes pour : 78                      Votes contre 0                      Abstention 0**

- Prestation de service pour la collecte et le traitement des déchets ménagers de la commune de Portet d'Aspet – tarifs 2018

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions.  
**Votes pour : 78                      Votes contre 0                      Abstention 0**

- Tarifs Soirée ZEN – Centre aquatique du Couserans

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions.  
**Votes pour : 78                      Votes contre 0                      Abstention 0**

## **DEVELOPPEMENT DURABLE A**

- Désignation des délégués au SIEAVABS pour la commune de La Bastide du Salat

M. le Président propose les candidatures ci-dessous et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats :

Titulaires : COLIN Michèle et CABOCHETTE Benoît

Suppléants : MORIN Philippe et PEZOUS Anthony

Il demande aux membres la possibilité de lever le vote à bulletin secret. La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. le Président propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

- **Votes pour : 78                      Votes contre 0                      Abstention 0**

**Fin de la séance à 23h45**